

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le vendredi 22 septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur ABAFOUR Michel, Maire.

Étaient présents : M. ABAFOUR Michel, Mme COLIN Marie-Pierre, M. LEVECQUE Yannick, M. AUBRY Jean-Louis, Mme GARNIER Arlette et M. LECOINTE Didier.

Absent : M. BELLIS Gilles

Absents excusés : M. BRUNETEAU Paul, M. DUBRAY Cédric et M. SANGNIER Sylvain.

Date de convocation : 08/09/2017

Date d'affichage : 09/09/2017

Nombre de Conseillers : 10

- en exercice : 10

- présents : 6

- votants : 6

M. AUBRY Jean-Louis a été élu Secrétaire de séance.

Lecture et signature de la séance du 30 juin 2017.

### **OBJET : DELIBERATION N°2017-42 : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET DE PADD DU PLUi**

Monsieur le Maire rappelle les principales étapes d'élaboration du PLU intercommunal. Il rappelle qu'après avoir réalisé un diagnostic, la communauté de communes s'est engagée dans l'élaboration d'un projet de territoire, traduit dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), qui sera décliné réglementairement au travers du règlement du PLU ainsi que des orientations d'aménagement et de programmation.

A ce stade de la procédure et de la démarche, le conseil communautaire de la communauté de communes mais aussi les conseils municipaux des communes doivent débattre chacun sur les orientations générales du projet de PADD.

Monsieur le Maire présente les orientations générales du projet de PADD.

Après cet exposé, le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi du Pays de Meslay Grez est ouvert.

La prise de parole des élus porte notamment sur les thématiques suivantes :

- la préservation des terres agricoles
- le développement d'une offre touristique variée avec la valorisation des villages vacances présents sur le territoire

Le conseil,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme, notamment son article L.153-12 ;

VU la délibération du 22 décembre 2015 prescrivant l'élaboration d'un PLUi, fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation,

VU le projet de P.A.D.D qui lui est soumis ;

ENTENDU l'exposé de monsieur le maire ;

- **PREND ACTE du débat qui a eu lieu sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du projet de PLUi du Pays de Meslay Grez.**

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie de SAINT CHARLES LA FORET, pendant un mois.

(enregistré S/Préf le )

### **OBJET : DELIBERATION N°2017-43 : PROPOSITION DE LA SCP LAUBRETON-GOUX POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a reçu un courrier de la SCP LAUBRETON-GOUX de Meslay du Maine demandant si la commune serait intéressée par l'acquisition d'un terrain privé sur la commune dont une partie est constructible.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

- **DECIDE** de ne pas accepter cette proposition.

(enregistré S/Préf le )

### **OBJET : DELIBERATION N°2017-44 : GROUPEMENT DE COMMANDES ASSURANCE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY-GREZ**

Monsieur le Maire informe le conseil de la mise en place par la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez d'un groupement de commande concernant l'achat de prestations assurances.

Considérant l'intérêt de se regrouper pour rationaliser les coûts et améliorer l'efficacité économique de ses achats ;

**Après en avoir délibéré, le conseil :**

- **ACCEPTE** que la commune adhère à ce groupement de commande ;

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le )

**OBJET : DELIBERATION N°2017-45 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES EXERCICE 2016 : Prix et qualité du service public d'élimination des déchets**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'exercice 2016 géré par la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets exercice 2016.

(enregistré S/Préf le )

**OBJET : DELIBERATION N°2017-46 : RAPPORT ANNUEL SPANC EXERCICE 2016**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de l'exercice 2016 géré par la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** le rapport annuel du Service Public d'Assainissement Non Collectif de l'exercice 2016.

(enregistré S/Préf le )

**OBJET : DELIBERATION N°2017-47 : PROJET TRAVAUX REMPLACEMENT MENUISERIES BUNGALOWS**

Monsieur le Maire revient sur le projet de remplacement des menuiseries dans les bungalows.

L'opération consiste sur l'année 2018 au remplacement de la façade vitrée d'entrée dans 18 bungalows du Village Vacances et Nature afin de réduire leur consommation énergétique.

Ce programme d'investissement, évalué à une somme globale d'environ 70 000 € HT, s'articule en un lot unique :

-Lot 1 : menuiseries

Le plan de financement de ce projet s'articule donc comme suit :

DEPENSES	En € HT	RECETTES	En €
Menuiseries (façade d'entrée)	70 000€	- Etat (30 %)	21 000 €
		- Région (10%)	7000 €
		-Autofinancement ou autres subventions (Fonds de concours)	42 000 €
<b>Total</b>	<b>70 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>70 000€</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:**

➤ d'approuver l'opération " Travaux remplacement menuiseries bungalows ", telle que décrite ci-dessus,

➤ de solliciter l'Etat pour une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) pour l'année 2018, la Région au titre du Fonds Régional de Développement des Communes, et toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées,

➤ de prévoir les crédits nécessaires pour cette opération au budget tourisme de l'année 2018 ;

- d'autoriser le Maire à engager la procédure de passation du marché public, à recourir à la procédure adaptée dans le cadre de ce projet et à signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

(enregistré S/Préf le )

### **OBJET : DELIBERATION N°2017-48 : PROJET TRAVAUX SALLE DU BOIS**

Monsieur le Maire revient sur le projet de créer une toilette supplémentaire et un local de rangement du matériel à la salle du bois et présente le devis reçu concernant les travaux d'isolation et de maçonnerie qui seront réalisés en fin d'année 2017.

Il informe le conseil que ce projet est susceptible de bénéficier de la subvention dans le cadre de la dotation « contrat territoire – volet communal » auprès du Département.

Le plan de financement estimatif de ce projet s'articule donc comme suit :

DEPENSES	En € HT	RECETTES	En €
Travaux d'isolation et de maçonnerie	6579.07 €	Conseil départemental	3564.00 €
Plomberie et électricité (estimation)	2000.00 €	-Autofinancement ou autres subventions	5015.07 €
<b>Total</b>	<b>8579.07 €</b>	<b>Total</b>	<b>8579.07 €</b>

#### ***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :***

- **ACCEPTE** de choisir le devis de l'entreprise CONSTANTINO Carlos d'un montant HT de 6579.07 € pour les travaux d'isolation et de maçonnerie ;
- **RETIENT** que ces travaux seront réalisés dans le quatrième trimestre 2017,
- **ACCEPTE** que cette dépense soit imputée sur le budget tourisme et loisirs 2017 ;
- **SOLLICITE** auprès du Département dans le cadre de la dotation « contrat de territoire – volet communal » et toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis et tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le )

### **OBJET : DELIBERATION N°2017-49 : DEMANDE PARTICIPATION POUR TRAVAUX ACCESSIBILITE LOGEMENT COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a reçu une demande de la Maison départementale de l'autonomie pour le financement des travaux d'accessibilité, au niveau de la salle de bains dans un logement communal, vu le handicap de l'enfant des locataires.

#### ***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal***

- **DONNE SON ACCORD** pour que la commune participe à hauteur de 20% du montant du devis des travaux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le )

### **OBJET : DELIBERATION N°2017-50 : TAXE DE SEJOUR 2018**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à fixer le tarif de la taxe de séjour pour l'année 2018. Vu les articles L. 2333-26 et suivants du code général des collectivités territoriales, Vu la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, Vu le décret n°2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire, Vu les articles R. 5211-21, R. 2333-43 et suivants du code général des collectivités territoriales,

#### ***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :***

- **décide** d'assujettir les natures d'hébergements suivants à la taxe de séjour :
  - Village de vacances
- **décide** de percevoir la taxe de séjour du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre inclus ;
- **fixe les tarifs à :**

Catégories d'hébergement	Tarif par personne et par nuitée
Palace	0,70
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, village de vacances 4 et 5 étoiles	0,30
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, village de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de campings-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,20
<b>Hôtels et résidences de tourisme, village de vacances en attente de classement ou sans classement</b>	<b>0,40</b>
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,20
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles	0,20
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, ports de plaisance	0,20

**-décide** que la taxe de séjour n'est pas applicable aux personnes qui louent une salle avec les bungalows du Village Vacances et Nature ;

**- charge** le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

(enregistré S/Préf le )

### **OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

Cet ordre du jour a été supprimé avec l'accord du conseil car les décisions modificatives budgétaires n'ont plus lieu d'être prises.

### **AFFAIRES DIVERSES :**

- **Ouverture annuelle du débit de boissons pour la Licence IV**: dimanche 29 octobre de 11h à 14h au Centre Socioculturel.
- **Commission Révision liste électorale** : mardi 3 octobre à 11h30.
- **Commission Tourisme** : vendredi 13 octobre à 20h.
- **Commission communale affaires sociales pour le repas annuel** : jeudi 19 octobre à 20h.
- **Prochain Conseil Municipal** : jeudi 19 octobre à 20h30.

M. le Maire clôt la séance à 22h00.